



ATTESTATION PERMANENTE

Retraité

Je soussigné(e)

Sur la commune de

N° Sécurité sociale

Adresse de l'exploitation agricole :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid – 19 :

- Déplacements entre domicile et le lieu d'activité agricole
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 29 octobre et pour la durée des mesures de confinement prises en application des dispositions du décret du 29 octobre 2020 modifié

Fait pour valoir ce que de doit,

Signature de l'ancien exploitant(e)